

## **PROCES VERBAL DE LA SESSION D'AUTOMNE 2018**

20 membres présents pendant toute la session. Mme Nadine HALBERSTADT, nommée par l'INP en remplacement de M. Thierry DEBUISSCHERT est présentée à la section. Une élection pour le remplacement de Mme Elizabeth BOER-DUCHEMIN, démissionnaire, sera organisée dès que possible.

### **1. ORDRE DU JOUR DE LA SESSION D'AUTOMNE 2018. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION DE PRINTEMPS 2017**

Le PV de la session de printemps 2017 et l'ordre du jour de la session d'automne 2018 ont été adoptés à l'unanimité (vote électronique).

### **2. INTERVENTION ET DISCUSSION AVEC LA DIRECTRICE DE L'INP**

Astrid Lambrecht commence son intervention avec la situation de l'AAP Momentum.

#### **AAP Momentum :**

A. Lambrecht précise le mode de fonctionnement pour la sélection de ces projets : chaque institut propose des thématiques (inter-instituts ou cœur de métier d'un institut), qui sont ensuite sélectionnées en collège de direction. Lors de l'AAP, il y a constitution d'un comité à l'INP, puis évaluation des dossiers par des rapporteurs externes. Le classement et l'attribution des projets ont lieu fin août. Sont favorisés des projets originaux basés sur des compétences acquises. Entre autres la prise de risque et la rupture thématique sont encouragées.

Q : Quel lien ont les candidats avec le CNRS ?

R : Certains se présentent au concours, d'autres sont déjà CR

Q : Quels sont les liens de cet AAP avec les sections ?

R : Les sections ne sont pas impliquées dans le processus de sélection, mais peuvent repérer des thématiques émergentes ou des thématiques en danger et les faire remonter à l'institut.

Q : Les AAP Momentum seront-ils reconduits en 2019 avec la nouvelle direction ?

R : Pas de décision pour le moment.

#### **Critères INP pour les médailles :**

Les candidats proposés pour l'argent par la section 04 n'ont pas été retenus en 2017 et 2018. A. Lambrecht explique que les discussions pour la sélection sont très compliquées au sein de l'institut. Les lauréats potentiels ont typiquement un profil DR2/DR1. Ils peuvent aussi être enseignants chercheurs, voire d'autres organismes. La proposition faite par la section doit être percutante avec un ou deux éléments phares. Il faut veiller aussi aux éléments factuels pour aider à la comparaison avec les autres dossiers. A. Lambrecht a notamment mentionné l'intérêt pour l'organisme à récompenser les siens (de façon certes non exclusive).

#### **Renouvellement des unités :**

A. Lambrecht explique que la question implique aussi d'autres tutelles. Une orientation générale de la direction du CNRS est de vouloir réduire le nombre de tutelles par laboratoire. De manière générale, une tutelle doit s'investir dans la direction de l'unité (pilotage, financement, hébergement, etc). Dans certains cas, le CNRS peut envisager une dés-UMRisation, en réduisant alors son implication à un partenariat.

Q : Si le CNRS est partenaire, qui est l'interlocuteur du personnel CNRS ?

R : Dans ce cas, l'équipe a son budget propre, et les chercheurs sont évalués par leur section. A l'INP, pas véritablement de problème à ce niveau-là. Les tutelles sont en général bien impliquées dans les laboratoires, avec un bon équilibre : en moyenne 3, avec un équilibre 1/3-1/3-1/3.

Pour ce qui est des recrutements, la section questionne l'institut sur sa position de l'institut lorsque la candidature est en marge thématiquement de la section, voire de l'institut. A. Lambrecht rappelle que le rôle de la section est en premier lieu une évaluation de la qualité scientifique du candidat. Il faut néanmoins vérifier que lors du recrutement dans un laboratoire d'un autre institut, celui-ci est bien soutenu par l'institut en question. D'un point de vue général, l'interdisciplinarité est très en vogue. Mais elle doit être nourrie par les disciplines dans les unités de l'INP.

Q : Quelle est le statut pour l'accueil d'une équipe CNRS dans un autre institut ?

R : C'est une convention d'une durée de 5 ans. Pour le moment, il n'y en a pas à l'INP.

La section remarque que lors d'un regroupement, d'un changement d'étiquette, d'un changement de thématiques d'une unité, l'administration ne semble pas suivre alors que cela peut induire par exemple un changement de section (principale ou secondaire). A. Lambrecht précise que c'est à la section de faire remonter ces informations à l'institut.

#### **Rapport de conjoncture :**

Q : Quelles sont les attentes de l'INP ?

R : Le rapport est à rendre en 2019. Mettre en avant les réussites et les échecs. Identifier les thématiques à risque, notamment dans le contexte du départ de chercheurs. Soutien des thématiques de cœur de section. Reconnaître les thématiques montantes.

Q : A qui s'adresse-t-il ?

R : La partie plus générale intéresse la présidence, les parties plus pointues la direction de l'INP. Un effort de synthèse est demandé, éviter les listes à la Prévert où tous les laboratoires et les thématiques se retrouvent.

#### **Concours 2019 :**

En 2019, il y a 250 postes ouverts de chercheurs (au lieu de 300 en 2018), et 310 IT (au lieu de 300 en 2018). 200 thèses seront subventionnées directement par le CNRS. D'après la direction du CNRS, 300 chercheurs entrants ne sont pas envisageables d'un point de vue budgétaire. A noter que 250 entrants ne compensent pas les départs (retraite et départs définitifs).

Pour le concours 2019, il y aura 16 entrants CRCN à l'INP en sections 02/03/04/05. Pour la section 04  
4 CRCN, dont un colorié LOA/LULI pour de la physique sur Apollon ;  
6 DR2 banalisés ;  
1 DR2 fléché pour l'IPCMS Strasbourg.

Par ailleurs, l'INP met au concours :

- 1 CRCN en CID 54 ;
- 1 CRCN en section 11 ;
- 1 CRCN en section 08 en photonique affecté à l'un des laboratoires INPHYNI, LCF, ICB, LPL, LP2N, ou PhLAM.

Q : Quelle est la procédure de sélection des doctorants CNRS ?

R : Pour le moment, la procédure n'est pas établie. L'idée de la direction est de soutenir les thématiques phares des instituts, des UMI, et des thématiques intéressantes pour l'industrie.

La section incite l'INP à considérer le timing des écoles doctorales pour mener à bien cette action « thèses ».

#### **Promotions 2018 :**

Pour le moment, la direction n'a pas communiqué le nombre de promotions. La section tablera sur le même nombre qu'en 2017 pour ses classements lors de cette session d'automne.

Après le changement de direction d'institut se pose à nouveau la question de l'autopromotion des membres en section. A. Lambrecht informe que la politique de la direction précédente est maintenue, pas d'autopromotion à l'INP.

Q : Cette règle s'applique-t-elle à la direction de l'institut ?

R : A. Lambrecht laisse ce point à l'appréciation de la section.

#### **Délégations :**

Le taux de succès est de 45% pour la section 04, 60% pour l'INP. Ce dernier est en baisse (77% en 2017).

La politique de la direction de l'INP était d'encourager systématiquement 1 renouvellement, ainsi que de l'attribuer aux membres des sections du CoNRS. A. Lambrecht informe que cette politique est reconduite.

La section questionne sur le modus operandi de l'INP pour ces attributions.

A. Lambrecht signale que l'institut se base uniquement sur la section pour l'aspect scientifique des dossiers, sauf en cas de grosse divergence avec le retour des universités. Elle note aussi des différences de fonctionnement selon les instituts et les universités, et que la décision finale dépasse le cadre de l'institut.

La section questionne sur le non-renouvellement de la délégation pour 2 personnes du comité actuel de la section 04, en précisant que c'est un très mauvais message envoyé aux enseignants chercheurs (EC) par rapport à leur participation au CoNRS.

Se pose aussi la question des EC en CNU-30, mais dont les laboratoires dépendent de l'INSIS ou de l'INSU. A. Lambrecht répond que leur dossier est étudié par la section 04 si elle est demandée en première place, mais que c'est la section du laboratoire qui prime. Elle demande que ces cas soient signalés à l'INP. Le problème est que cela représente 25% des dossiers !

Se pose aussi la question de la politique de site pour les délégations : dans certains cas, on donne des délégations à des DU/DUA alors qu'ils bénéficient déjà d'une décharge d'enseignement. T. Huet pense qu'il est très difficile de demander une harmonisation.

A. Lambrecht rappelle que le nombre de délégations dépend de la pression des années précédentes.

La section pointe à nouveau le problème de la procédure pour obtenir les délégations : elle dure une année complète. Elle pose des problèmes de timing aux EC pour l'organisation des cours à la rentrée suivante car les résultats arrivent en juin.

#### **PEDR 2018 :**

La section 04 a bénéficié d'un total de 14 primes. Pas de changement de politique pour l'attribution signalée par la direction de l'institut.

### **3. DISCUSSIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA SECTION**

La section décide de présenter une motion de synthèse à l'institut et la direction de CNRS concernant les délégations. Elle a discuté, voté et adopté 3 motions :

- Motion concernant les conférences prédatrices, en soutien à la recommandation du CSI
- Motion concernant la réduction du nombre de postes de Chargés de Recherches en soutien à la recommandation du CSI
- Motion concernant le traitement et l'attribution des délégations. La section a décidé de ne pas évaluer les dossiers pour les délégations.

La section 04 a décidé de changer de point de vue pour la PEDR : elle n'évaluera pas les dossiers pour PEDR en 2019.

La section s'est organisée en groupes de travail pour l'écriture du rapport de conjoncture.

### **4. INTERVENTION ET DISCUSSION AVEC LA DIRECTRICE ADJOINTE SCIENTIFIQUE**

#### **Affectations des candidats admis au concours :**

La section 04 pose la question des affectations des lauréats CRCN suite à l'affectation de S. NANDI à l'ILM, cette UMR ne faisant pas partie de ses vœux d'affectation. T. Huet a signalé que cette affectation s'est faite en concertation avec le candidat et l'équipe d'accueil. D'un point de vue plus général, L'INP souhaite avoir une politique d'affectation prenant en compte : la visibilité du CNRS dans l'unité, les forces en présence, le lieu où un renforcement thématique est souhaité. Ces points sont considérés pour chaque lauréat.

Q : Les candidats présentent un projet dans un laboratoire, voire un groupe : que se passe-t-il si le candidat est affecté dans un autre laboratoire ?

R : L'INP tente de faire en sorte que le lauréat puisse développer au mieux son projet initial dans le laboratoire d'affectation. Dans le cas de S. NANDI, il avait proposé l'ILM lors d'une candidature précédente.

Q : Que signifie pour l'INP « forces en présence » ?

R : L'INP définit les thématiques prioritaires et les laboratoires concernés, et décide d'un éventuel renforcement. Éventuellement, les départs à la retraite sont pris en compte.

Pour la section, se pose le problème de la décision pour l'affectation du candidat lorsque celle-ci ne fait pas partie de ses vœux. Dans cette situation, elle ne dispose pas de tous les éléments nécessaires pour la prendre. Pour ce qui est de S. NANDI, la section remarque que c'est un message très négatif transmis au LIDYL.

Le message de la direction du CNRS (A. Schuhl) reste le même : on demande aux candidats d'émettre plusieurs vœux d'affectation dans leur dossier de concours.

#### **Politique de site :**

Le nouveau PDG doit travailler avec des moyens contraints, ce qui conduit à une certaine focalisation des objectifs.

T. Huet insiste sur les missions prioritaires de la section : repérer les très bons candidats et les très bons projets. L'affectation est du ressort de l'institut. Pour ce qui est de l'évaluation des unités, c'est le rôle de l'Hcéres. La section évalue ensuite le bilan et le projet de l'unité, qui sont des éléments très importants pour les prises de décision de l'INP. Mais la reconduction de l'ensemble unité/projet/tutelles est du ressort de l'institut.

Q : Quelle politique pour les unités rattachées à la section et qui n'ont plus de chercheur dans la section ? Que faire si un groupe ou une unité est repéré en manque de soutien (CR ou IT) ?

R : Faire remonter les informations à la DAS pour évaluation et prise de décision.

La section remarque que le coloriage d'un poste pose problème lorsqu'il n'y a que 4 postes ouverts au concours. T. Huet répond que malgré cette contrainte, l'INP ne veut pas manquer une thématique à soutenir. Elle reste ouverte à d'éventuels échanges avec la section.

### **Situation du LAC :**

L'unité a de gros soucis au niveau des RH. Ces problèmes sont anciens, ils étaient déjà mentionnés lors du dernier comité AERES du LAC en 2013-2014. Un cabinet externe a été mandaté pour effectuer un audit : sur 11 points mentionnés dans cet audit, 7 sont en alerte rouge.

Les tutelles se sont réunies : CNRS, Paris Sud, ENS Paris Saclay. Lors de la préparation du bilan, un groupe a devancé en montant un projet. Une partie du personnel du LAC veut faire une unité avec le LPQM (Supélec, ENS Paris Saclay, CNRS INSIS). Le restant du labo ne s'est pas projeté pour le rejoindre, mais s'est positionné sur un second projet. Un problème est que le LAC n'est pas une grosse unité.

La décision a été prise de laisser les deux projets se construire séparément et indépendamment. Vu la situation de fragilité des deux, il n'y a aucune assurance pour le moment que cela conduise à une situation stable. Si l'Hcéres donne un avis positif, les deux projets seront soutenus (car la science est au rendez-vous) avec un démarrage en statut de FRE (formation de recherche en évolution) pour les deux. L'INP a demandé qu'il y ait un recouvrement entre les deux comités Hcéres LPQM et Hcéres LAC.

L'INP accompagnera chaque chercheur. Tout le monde doit y trouver son compte. Les fonctions support subissent les conséquences, l'INP s'en occupe aussi. Pour ce qui est du/des sites pour le/les laboratoires, la décision viendra plus tard.

## **5. EVALUATIONS**

Lors de la session, la section a examiné 114 dossiers répartis comme suit :

- 18 dossiers d'avancement CRCN → CRHC. La section a proposé le classement de 7 candidats :
  - 1) LEMOINE Didier (LCAR)
  - 2) BOEGLIN Alex (IPCMS)
  - 3) BROQUIER Michel (ISMO)
  - 4) TASTEVIN Geneviève (LKB)
  - 5) LEPETIT Bruno (LCAR)
  - 6) CACCIANI Patrice (PhLAM)
  - 7) MARQUES Jean-Raphaël (LULI)
  
- 25 dossiers d'avancement DR2 → DR1. La section a proposé le classement de 7 candidats :
  - 1) GILBERT Claudine (ISMO)
  - 2) BARRA Anne-Laure (LNCMI)

- 3) NEZ François (LKB)
  - 4) PICAUD Sylvain (UTINAM)
  - 5) PENENT Francis (LCPMR)
  - 6) BEAUREPAIRE Emmanuel (LOB)
  - 7) BLONDEL Christophe (LPP)
- 11 dossiers d'avancement DR1 vers DRCE1 : La section a proposé le classement de 2 candidats :
    - 1) BRUNE Michel (LKB)
    - 2) WESTBROOK Christoph (LCF)
  - 3 dossiers d'avancement DRCE1 vers DRCE2 : La section a proposé le classement de 1 candidat :
    - 1) SALOMON Christophe (LKB)
  - 25 évaluations de chercheurs à mi-vague (incluant les avis différés) ;
  - 1 évaluation permanente par une 2<sup>ème</sup> section ou CID ;
  - 1 dossier de rattachement à la CID 50 ;
  - 13 dossiers de confirmation d'affectation (CR et DR) ;
  - 3 changements de direction d'unité ;
  - 2 créations de GDR ;
  - 1 renouvellement de GDR ;
  - 3 évaluations d'écoles thématiques ;
  - 1 dossier d'expertise ;
  - 7 dossiers de titularisation (fin de stage) ;
  - 1 demande de renouvellement d'éméritat.

## 6. ORGANISATION DU CONCOURS 2019

La section a choisi les modes de fonctionnement suivants pour les concours de chargés de recherche et de directeurs de recherche :

- Audition en jury plénier pour les concours CRCN banalisé ;
- Audition en jury plénier pour les concours CRCN fléché ;
- Un concours sur dossier – sans audition - pour le concours DR2 banalisé ;
- Audition en jury plénier pour le concours DR2 fléché.

## 7. MEDAILLES

A la demande de l'INP, la section a proposé les candidats suivants pour les médailles :

- Médaille de bronze : Kevin VINCK (LP2N) et Frederica AGOSTINI (LCP).
- Médaille d'Argent : Marie-Claire SCHANNE-KLEIN (LOB) et David GUERY-ODELIN (LCAR).

-----

*Nota : Les propos prêtés aux représentants des tutelles sont ici retranscrits à partir des notes prises par le secrétaire scientifique, n'ont pas été relus par les intervenants et ne sauraient donc en aucun cas être considérés comme l'expression officielle des directions des Instituts du CNRS.*